

Demande de certification pour le Module MINERGIE® INSTALLATIONS SOLAIRES THERMIQUES

Coordonnées du fournisseur

Des fabricants, distributeurs et importateurs d'installations solaires thermiques peuvent déposer une demande pour la certification du module MINERGIE® INSTALLATIONS SOLAIRES THERMIQUES.

Société	
Contact	
Adresse, localité	
Téléphone	
E-mail	
Internet	
Numéro d'identification du fournisseur*	

* Si le fournisseur dispose déjà d'un numéro d'identification, merci de l'indiquer. Sinon, l'office de certification se chargera de remplir ce champ lors du 1er enregistrement.

Annexes à fournir

Les composants (capteurs ou systèmes) doivent répondre aux exigences du label de qualité européen Solar Keymark et figurer sur la liste des composants certifiés.

Si ce n'est plus le cas, le prestataire de modules doit en informer l'office de certification.

Les informations suivantes doivent figurer sur le certificat.

Numéro de licence Solar Keymark :	
Désignation des produits ou des types	
Description (max. 150 caractères, p. ex. <i>Installation solaire thermique avec capteur plan, accumulateur émaillé en acier noir, régulateur Mustersolar xz.4, pompe solaire yxz (classe A), ..</i>)	

Le soussigné garantit:

Annexes:

une documentation complète de l'ensemble de l'installation aux pros du solaire	Documentation
la définition de la ou des surfaces de référence énergétique aux pros du solaire et à l'office de certification (Règlement, Annexe A.2)	Définition dans le tableau en annexe du présent formulaire
le respect des exigences relatives à l'énergie auxiliaire (Règlement, Annexe A.3)	
une collaboration exclusive avec Les pros du solaire® Swissolar dans le cadre du présent Module MINERGIE® (Règlement, Annexe A.3).	Liste des partenaires en annexe du présent formulaire

Nous déclarons avoir pris connaissance du Règlement du module MINERGIE® INSTALLATIONS SOLAIRES THERMIQUES et accepter l'ensemble des conditions contractuelles fixées dans ledit règlement.

Lieu, date: Tampon, signature:

Domaine d'utilisation du module: surface de référence énergétique max. SRE (conformément au Règlement Annexe A. 1.2.)

<i>La description figure dans la liste des modules</i>	Installations de production d'eau chaude sanitaire	Installations de production d'eau chaude sanitaire et de chauffage d'appoint	Surface de référence énergétique maximale (SRE)
Description			
Surface de capteurs			
Volume de l'accumulateur			
Description			
Surface de capteurs			
Volume de l'accumulateur			
Description			
Surface de capteurs			
Volume de l'accumulateur			

Il s'agit ici de valeurs indicatives minimales: le pro du solaire peut s'en écarter selon les cas et les expositions.

Les informations figurant dans ce tableau peuvent être publiées par l'office de certification.

Liste des Pros du solaire:

Pour la réalisation des installations solaires correspondantes, le prestataire de modules collabore par exemple avec les Pros du solaire® suivants:

Nom de la société	Professionnel responsable	NPA	Localité

La liste mentionne uniquement des exemples de partenariats et est non exhaustive. Tous les Pros du solaire® Swissolar sont autorisés à réaliser des INSTALLATIONS SOLAIRES THERMIQUES selon ce Module MINERGIE®.

Ces informations ne seront pas publiées par l'office de certification.